

Cahier des Charges de prestation de service

Prestation de service :
**AUTO-RENOVATION ACCOMPAGNEE
SUR LE TERRITOIRE DU SUNDGAU**

Décembre 2021

Table des matières

Article 1 – OBJET DE L’OFFRE	3
Article 2 – OBJET DU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES	4
Article 3 – OBJET DE LA MISSION	5
3.1 – Présentation du Pays du Sundgau	5
3.2. – Présentation de la mission	4
3.3 – Périmètre d’intervention, Phasage et calendrier	6
Article 4 – REALISATION.....	6
4.1 – Conditions et réalisations du suivi	6
Article 5 – RENDU FINAL DE LA DEMARCHE	9
5 – RENDU FINAL	9
Article 6 – JUGEMENT DES OFFRES	9

Article 1 – OBJET DE L’OFFRE

Le Pays du Sundgau est composé de 108 communes. On distingue une part importante de la population active qui a un profil technique : métiers de l’artisanat, du bâtiment, de l’agriculture. En conséquence, ces profils réalisent majoritairement les travaux de rénovation énergétique de leurs logements eux-mêmes. Par ailleurs, les publics les plus fragiles socialement sont également éloignés des dispositifs d’aide à la rénovation énergétique qui supposent des capacités d’investissements importantes. Une grande partie des habitants du territoire réalisent leurs projets de travaux de rénovation en autonomie et donc sans bénéficier de conseils ni d’accompagnement.

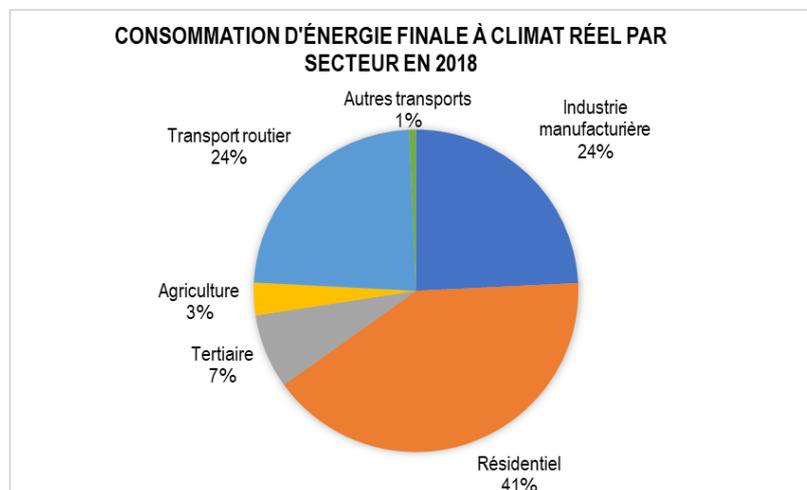
Les accords de Paris fixent un objectif de limitation des émissions de CO² de 50% d’ici à 2050. Parmi les principales sources d’émissions de CO², les travaux menés dans le cadre de la COP 21 mettent en lumière le logement. Une réalité encore plus marquée dans le Sundgau, territoire résidentiel à forte attractivité et qui compte une part de logements construits avant 1974 importante, soit des logements construits avant toute existence de réglementation thermique.

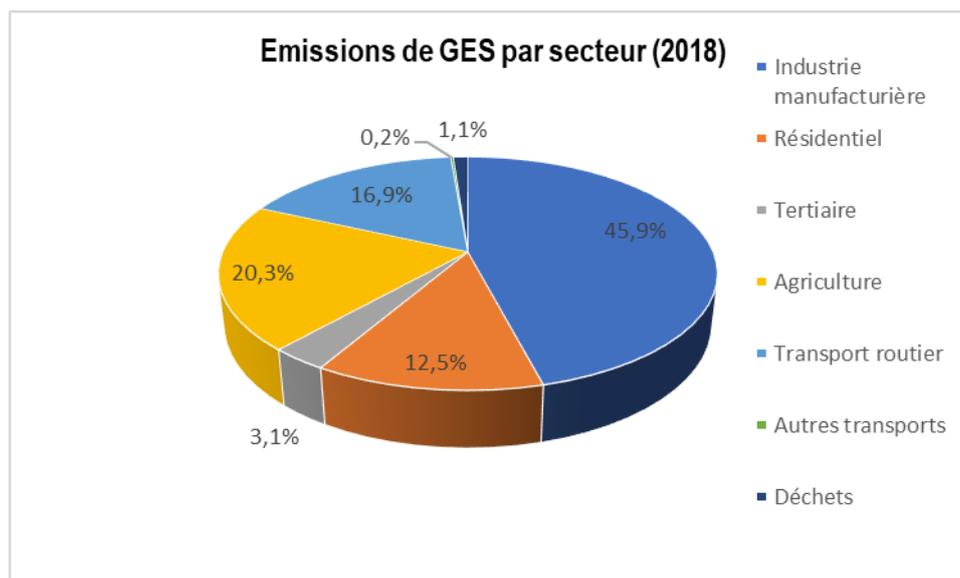
Consommations d’énergie finale à climat réel par secteur en 2017 et 2018 (Gwh)

Total : 1855 GWh (2017) – 1790 GWh (2018)

	Résidentiel	Industrie	Transport routier	Tertiaire	Agriculture	Autres transports
	-5%	-2%	-0.9%	-11%	3%	=
2018	731.3	433.6	420.4	133.4	58.7	12,1
2017	770	443.2	421.8	149.9	57.1	12.1

Source : données « ATMO Grand Est Invent’Air V2019 / Invent’Air V2020 »





Les élus du territoire ont fait le choix d'engager une politique volontariste pour améliorer l'habitat par le prisme de la rénovation. Pour s'orienter vers ce choix, le Pays du Sundgau propose un espace de conseil FAIRE (Facilité, Accompagner, Informer à la Rénovation Energétique), où un conseiller SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) délivre des conseils neutres, gratuits et indépendants. L'objectif du Pays du Sundgau est d'agréger de nouvelles pistes d'actions pour améliorer la valorisation de l'habitat, et parmi ces pistes, l'auto-rénovation accompagnée est un levier moteur pour accompagner les publics éloignés des parcours de rénovation énergétique classiques.

Pour continuer à développer la rénovation énergétique sur le territoire, le Pays du Sundgau cherche un prestataire capable d'organiser et de dispenser des ateliers d'auto-rénovation accompagnée. Le prestataire doit être capable de repérer les particuliers intéressés par l'auto-rénovation accompagnée ; trouver des entreprises RGE du territoire pour animer ces ateliers et assurer la coordination entre le conseiller SARE, les particuliers et les artisans dans l'organisation des ateliers. Il s'agit là de proposer un support pédagogique afin que les bons gestes et des choix techniques pertinents puissent être réalisés par les habitants qui souhaitent réaliser les travaux eux-mêmes.

Le projet est coordonné et porté juridiquement par le PETR du Pays du Sundgau.

Article 2 – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent Cahier des Charges a pour but de préciser le rôle du coordinateur des ateliers d'Auto-rénovation Accompagnée qui sera choisi par le Pays du Sundgau. Les entreprises, associations ou autres structures candidates sont invitées à proposer des méthodes d'organisation, de communication et des techniques pédagogiques pour atteindre l'objectif suivant : proposer un outil à destination des habitants pour qu'ils puissent réaliser eux-mêmes des travaux de rénovation énergétique « de qualité RGE * ».

* Le label **RGE** (« Reconnu Garant de l'Environnement ») est un signe de **qualité** délivré à une **entreprise** qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements

Article 3 – OBJET DE LA MISSION

3.1 – Présentation du Pays du Sundgau

Sans se substituer aux collectivités locales, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau a pour vocation de fédérer l'ensemble des partenaires locaux autour d'un projet commun de développement du territoire du Sundgau.

Les objectifs de cette structure intercommunautaire sont de définir et de participer aux orientations stratégiques de développement et d'aménagement du territoire du Sundgau, afin de mettre à l'étude, de programmer, de réaliser ou de confier, tout projet qui présente un intérêt à l'échelle du territoire du Sundgau.

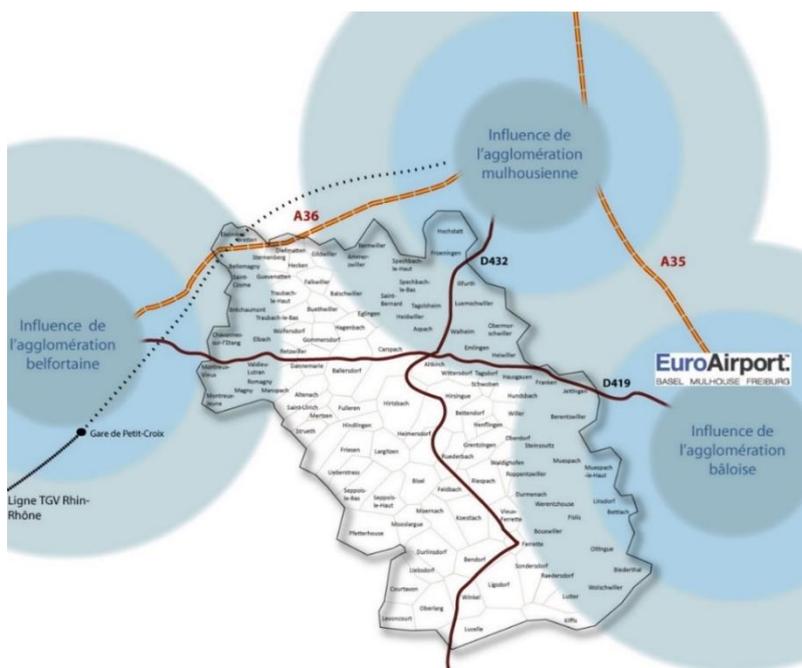
Le PETR du Pays du Sundgau se situe au carrefour de :

- La Métropole Tri-nationale (CH, F, D) de Bâle,
- De Mulhouse Alsace Agglomération,
- Du Pôle Métropolitain de Belfort-Montbéliard.

Le territoire occupe une surface de 664 KM² (source : SCoT du Sundgau) et recouvre 108 communes, une population de 71 850 habitants et environ 16 000 emplois. Le périmètre du PETR du Pays du Sundgau se trouve exclusivement dans le Département du Haut-Rhin.

Ces 108 communes font parties de deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, issus de la fusion de 7 intercommunalités, en application de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 :

- La Communauté de communes Sundgau (47 807 hab.)
- La Communauté de communes Sud Alsace Largue (22 211 hab.)



3.2. – Présentation de la mission

3.2.1. Cible et objectifs

Le territoire observe un changement démographique et des enjeux climatiques, patrimoniaux et sociaux :

- Vieillesse de la population où les jeunes quittent le territoire pour emménager dans les zones urbaines ;
- Le coût de l'immobilier qui reste modéré par rapport aux centres urbains voisins et pour lesquels un retour sur investissement d'une rénovation BBC est très long compte tenu de la valeur foncière et immobilière.
- Faciliter, massifier les rénovations thermiques performantes et améliorer la qualité de l'air des logements anciens ;
- Réhabiliter des maisons de village permettant de sauver et de valoriser le patrimoine rural ancien et d'occuper les logements vacants ;
- Maintenir des habitants dans les centres bourgs ;
- Améliorer la qualité des logements sociaux des centres-bourgs.

Si la question de la rénovation énergétique est l'affaire de tous les ménages, seuls ceux correspondant à certains profils sociaux et professionnels intègrent les dispositifs de droit commun. Pour les profils qui ne se « retrouvent pas » dans les parcours de rénovation classiques (pour des raisons financières, techniques, sociales), notre objectif est de les basculer sur l'auto-rénovation accompagnée. Il s'agit de chantiers pédagogiques qui permettent aux habitants qui souhaitent engager des travaux de rénovation d'apprendre les bons gestes grâce à des professionnels du bâtiment. Ces ateliers devront servir à la fois de formation et de mise en pratique. Le dispositif doit répondre aux spécificités sociologiques, économiques et de valeur immobilière du territoire du Sundgau. Le projet doit permettre de :

- Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation
- Diversifier les possibilités de parcours de rénovation et prendre en compte la diversité des ménages
- Mobiliser les acteurs de la rénovation (Conseiller SARE, Artisans, particuliers)
- Impulser des nouvelles pratiques de rénovation énergétique
- Permettre aux habitants de réduire leurs coûts de rénovation et de les réaliser dans de bonnes conditions : objectifs de qualité.

3.2.2. Prérequis

Afin de mener à bien la dispense des ateliers pédagogiques de rénovation accompagnée, le PETR du Pays du Sundgau a déterminé les prérequis suivants :

- Disposer d'un carnet d'adresse d'entreprises RGE du territoire du Sundgau qui réaliseront ces formations, ateliers
- Avoir au minimum un formateur (artisans d'une des entreprises RGE) par cycle d'ateliers
- Apporter des supports pédagogiques papier ou par projection numérique
- Se déplacer aux lieux des ateliers pour animer ces derniers

3.2.3. Contenu de la mission

Il s'agit d'organiser 18 ateliers d'auto-rénovation accompagnée à intervalle régulier sur le territoire du Sundgau de Janvier 2022 à Juin 2023.

Un atelier d'auto-rénovation est composé d'au moins un artisan « formateur » sur une durée moyenne de 4 heures et pouvant faire participer au maximum 20 particuliers.

Grâce à des professionnels expérimentés, ces ateliers permettront aux habitants inscrits d'apprendre à utiliser les outils et à réaliser leurs travaux de manière suffisamment approfondie pour aboutir à une rénovation performante à part entière.

3.3 – Périmètre d'intervention, phasage et calendrier

Les ateliers d'auto-rénovation accompagnée seront organisés dans l'une des 108 communes du périmètre du Pays du Sundgau selon la méthode décrite ci-après.

Les habitants du territoire qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique contactent le conseiller SARE du Pays du Sundgau. Ce dernier présente le dispositif aux ménages intéressés par les ateliers. Le Conseiller SARE inscrit les ménages volontaires et diffuse la liste au prestataire chargé d'assurer l'organisation des ateliers d'auto-rénovation accompagnée.

Ce dernier doit :

- Produire les supports de communication.
- Établir des conventions avec des entreprises certifiées RGE volontaires.
- Définir les modalités de rémunération avec les entreprises RGE volontaires.
- Établir des devis avec les entreprises pour l'achat des matériaux nécessaires pour la mise en place de l'atelier
- Fournir au Pays du Sundgau une facture globale pour l'ensemble de la prestation.
- Payer les entreprises qui assurent le contenu de la réalisation des ateliers de rénovations.

Le prestataire devra organiser un atelier par mois à partir de Janvier 2022 jusqu'au mois de Juin 2023, soit 18 ateliers sur le territoire du Sundgau.

Article 4 – RÉALISATION

4.1 – Conditions et réalisations du suivi

1. Identification des professionnels

Le prestataire retenu va contacter via du phoning, les entreprises RGE du territoire favorables à la démarche. Une fois ce premier lien formé avec les entreprises volontaires, le prestataire aura pour mission de planifier la démarche avec les entreprises et de faire vivre le réseau entrepreneurial dans le cadre d'une gouvernance participative.

2. Campagne de communication

Le prestataire et le Pays du Sundgau vont coconstruire une campagne de communication axée sur la possibilité pour les habitants du territoire du Sundgau de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de rénovation d'habitat. Cette communication sera constituée d'articles et d'affiches relayées par les mairies (bulletins communaux, sites internet...), et par les magasins de bricolage. Une diffusion informatique notamment auprès des structures relais (Maison France Service de la Sous-Préfecture d'Altkirch, services sociaux de la Collectivité Européenne d'Alsace, services d'Autorisation du Droit des Sols, EIE, opérateurs ANAH)) sera réalisée. La présence dans les différentes foires et salons seront aussi un levier pour augmenter le rayon d'informations à apporter aux habitants qui ne trouvent pas de réponses à leurs projets de rénovation dans les dispositifs de droit commun.

3. L'auto-rénovation, un outil qui complète l'arsenal du SARE

Le conseiller SARE du Pays du Sundgau, par son travail de contact et d'information auprès des particuliers souhaitant bénéficier d'un accompagnement, est la porte d'entrée pour les publics qui ont un projet de rénovation thermique. Le travail d'accompagnement du conseiller SARE du Pays du Sundgau se décline en trois actes :

- **A1 : Un premier niveau d'information et évaluation des besoins**
- **A2 : Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisation :**
 - Étapes de la rénovation
 - Présentation des différents types de matériaux isolants
- **A4 : Accompagnement des ménages**
 - Visite à domicile du logement ;
 - Établissement d'un diagnostic énergétique du logement ;
 - Choix des travaux à réaliser ;
 - Diagnostic technique en vue d'examiner l'opportunité de réaliser tout ou partie des travaux en auto-réhabilitation et d'assurer le succès de cette démarche ;
 - Choix des matériaux mis en œuvre ;
 - Établissement du coût estimatif des travaux réalisés en auto-réhabilitation (fournitures, prestation d'accompagnement et d'encadrement techniques, autres dépenses éventuelles : location, assurances) et estimation du gain financier obtenu par rapport à la réalisation des travaux dans des conditions classiques ;
 - Explication des aides financières mobilisables pour les propriétaires du logement ;
 - Établissement d'un plan de financement ;
 - Organisation du chantier (préparation et phasage des travaux, coordination des intervenants, calendrier)

Les particuliers seront ensuite orientés vers les ateliers qui leur correspondent le mieux.

4. Organisation des ateliers

Les ateliers organisés par le prestataire et animés par les professionnels référents ont pour but de former les participants aux bonnes pratiques de la rénovation énergétique (erreurs à ne pas faire, matériaux d'isolation, migration de vapeur d'eau ...).

Chaque atelier développe une thématique précise des différents postes de travaux. Les ateliers sont de manière générale hébergés dans les locaux des différents artisans. Cela donne la possibilité de démontrer la mise en œuvre sur plateau technique et de découvrir tout un panel d'isolants pour les participants.

Les ateliers qui devront être réalisés portent sur :

- Mener à bien un projet de rénovation (préconisations générales sur la globalité du projet de rénovation)
- Isoler les combles de sa maison
- Isoler les murs de sa maison
- Ventiler sa maison

Des ateliers tournés vers les systèmes de chauffage et d'énergie renouvelable peuvent être envisagés en complément des ateliers sur l'enveloppe du bâtiment.

5. Réalisation des travaux en autonomie par les particuliers

A la suite des ateliers de formation réalisés et animés par le prestataire et les professionnels du bâtiment, les particuliers vont effectuer leurs travaux en total autonomie suite aux différentes formations dont ils ont bénéficié.

Le prestataire devra démontrer dans son offre sa participation à des expériences similaires et présenter des supports pédagogiques tangibles.

Article 5 – RENDU FINAL DE LA DEMARCHE

5.1 – Atelier

Le prestataire devra assurer les ateliers d'auto-rénovation énergétique avec des supports pédagogiques et assurer une formation de qualité pour les particuliers.

Pour le contenu pédagogique, le prestataire fournira une version informatique de chaque document aux formats PDF, Word, Excel, ou support USB identique à la « version papier ».

Les supports fournis par le prestataire devront être de qualité tant sur le fond que sur la forme.

5.2. – Évènement final

A l'issus des 18 ateliers d'auto-rénovation, le prestataire organisera un évènement de clôture avec les élus du Pays du Sundgau et les artisans ayant animé et participé aux ateliers afin de faire un bilan de la prestation.

Article 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Seront pris en compte lors de l'attribution du marché :

70 %

- ◆ Valeur pédagogique de l'offre basée sur le contenu de la réponse à fournir par le candidat :
 - Compétences et qualifications (sur 30 points) ;
 - Expériences (vérifiables) pour ce type de prestation (10 points) ;
 - Calendrier de réalisation de la mission (30 points) ;

30 %

- ◆ Prix des prestations

La note attribuée pour ce critère est calculée comme suit :

Note = 30 * offre la moins-disante / offre analysée

Les offres seront classées au regard de l'ensemble de ces critères et l'offre la mieux classée sera retenue.